



Délégation Nationale
FO LCL

Lettre ouverte

Madame Anne Broches
Directeur des Ressources Humaines
LCL
19 Bld des Italiens
75002 Paris

Objet : **Négociation sur les risques psychosociaux**

Paris, le 22 février 2010.

Madame le Directeur,

FO LCL vous a écrit sur le sujet une première fois le 26 mai puis le 14 octobre 2009, quelques jours après l' « invitation » lancée par le Ministre du Travail, Xavier Darcos, aux 2.500 entreprises de plus de 1.000 salariés, à engager une négociation sur la prévention du stress au travail avant le 1^{er} février 2010.

En date du 10 décembre 2009, **la Direction Générale du Travail a écrit à LCL** afin de préciser certains points et notamment celui concernant la publication d'un classement des entreprises en 3 catégories :

- **Vert** : les entreprises **ayant** d'ores et déjà **déclaré** avoir signé un accord de fond ou de méthode ainsi que celles qui ont engagé **un plan d'action concerté impliquant les organisations syndicales**.
- **Orange** : les entreprises qui ont déclaré avoir engagé une ou plusieurs réunions de négociation d'un accord de fond ou de méthode sans qu'il y ait eu signature ou avoir engagé des discussions avec les représentants du personnel sur un projet de diagnostic partagé et/ou un plan d'action.
- **Rouge** : les autres entreprises.

Ajoutons que les règles ont été assouplies pour permettre à certains de figurer dans une « bonne » couleur.

Le 18 février dernier, le ministère du Travail a publié ce classement où LCL est classé en « vert ».

Votre réponse à notre courrier d'octobre, nous indiquant que vous vous appuyez sur le relevé de conclusions effectué en 2008 et finalisé au printemps 2009 pour mettre en place un plan d'action de lutte contre le stress, ne nous convient absolument pas :

- D'une part, ces discussions datent maintenant de 2 ans et sont devenues obsolètes puisque l'impact sur les risques psychosociaux des récents et futurs aménagements programmés n'a, par conséquent, pas été étudié.
- D'autre part, le relevé de conclusions a été établi unilatéralement par la Direction. De plus, un an après, de nombreux engagements évoqués dans le document n'ont pas été mis en application.

FO LCL considère ce classement comme une **véritable provocation** vis à vis des trop nombreux salariés de LCL qui ressentent quotidiennement de la souffrance au travail.

Concernant LCL, faudra t-il attendre des actes désespérés pour réagir ? Mais il sera déjà trop tard.

FO LCL vous réitère sa demande d'ouverture d'une véritable **négociation** sur le sujet amenant des solutions concrètes pour combattre ce fléau de plus en plus contagieux. Nous réitérons également notre revendication du rétablissement d'un **baromètre social** afin de mesurer le climat social à LCL.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et espérant une prompt réponse, je vous prie de recevoir, Madame le Directeur, mes salutations respectueuses.

Copie : Ministère du Travail
Inspection du Travail

Philippe KERNIVINEN
Délégué National FO LCL

15 rue Feydeau 4ème étage 75002 PARIS
B.C.315/45
Site Internet : www.fo-lcl.fr
E mail : folcl-pk@wanadoo.fr

Tél : 01 42 95 12 05/06
Fax : 01 42 95 10 75